

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 14 FÉVRIER 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 8 février 2023, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 14 février 2023 à l'Espace Paul Eluard.

Présents :

Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Aurore LAPLANCHE, Béatrice PARISOT, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO

Excusés ayant donné pouvoir : Jordan LE CARO à Martial VINCENT, Thierry MOUGEOT à Danielle MATHIOT, Gérard ROBERT à Aurélio RIBEIRO, Joël GRAPIN à Laurence PORTE, Céline AUBLIN à Abdaka SIRAT, Daniel DESCHAMPS à Marc GALZENATI, Magalie RAEVENS à Maryse NADALIN.

Absent : Maryline DECOURSIERE-PERROT

2023.23 – Vœu relatif à la sauvegarde du Canal de Bourgogne

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant que VNF envisage de fermer le Canal de Bourgogne entre Venarey-les-Laumes et Pouilly-en-Auxois.

Considérant que le Canal de Bourgogne est non seulement une infrastructure historique emblématique mais aussi un outil essentiel de la régulation de la ressource en eau, avec ses nombreux réservoirs, et un vecteur essentiel de l'attractivité touristique et résidentielle.

Considérant que son histoire, son rôle actuel et les perspectives d'avenir, notamment en matière environnementale, qui lui sont attachées imposent qu'il soit protégé et pérennisé.

Considérant que le Canal de Bourgogne a plus que jamais besoin d'un regain d'investissements plutôt que d'un recul dans son fonctionnement.

Considérant que l'hypothèse de la fermeture d'une portion du Canal de Bourgogne apparaît ainsi comme un triple mauvais coup porté :

- à l'économie locale : gîtes, chambres d'hôtes, hôtellerie, restauration et tourisme fluvestre
- à la biodiversité et à la gestion de la ressource en eau alors que cette problématique est de plus en plus importante dans le contexte de dérèglement climatique actuel
- à l'aménagement du territoire en général et au Pays Auxois-Morvan en particulier avec des impacts significatifs sur l'attractivité de notre ruralité.

Considérant que le PETR de l'Auxois-Morvan a appelé l'État et VNF à assumer leurs compétences et responsabilités en maintenant ouvert le Canal de Bourgogne sur la totalité de son linéaire et en s'engageant dans une politique volontariste d'investissements pour en assurer la pérennité au service de notre territoire et de ses habitants.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **exprime** sa totale solidarité avec la démarche du PETR de l'Auxois-Morvan et les communes concernées par cette hypothèse inacceptable et **appelle** à la plus grande vigilance quant au devenir de l'entièreté du linéaire et les conséquences néfastes d'une remise en cause de tout ou partie de ce linéaire.